



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

PEGC et charges d'enseignement

Question écrite n° 55539

Texte de la question

M. Hervé de Charette appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale sur la situation des corps PEGC. Les engagements ministériels de 1993 « de leur ouvrir des perspectives de carrières désormais identiques à celles des certifiés » ne sont toujours pas concrétisés. Ainsi les PEGC n'ont toujours pas la possibilité d'accéder à l'indice terminal (782) de la classe exceptionnelle des PEGC ou de la hors classe des certifiés, et cela quel que soit le choix de carrière qu'ils ont effectué : demeurer PEGC ou devenir certifié. En mars 2000, sur 29 293 PEGC, seulement 94 étaient au 4e échelon de la classe exceptionnelle (indice 740) et aucun n'a atteint le 5e et dernier échelon (indice 782). Bien qu'une concertation ait été engagée avec les organisations représentatives des personnels, il apparaît que les mesures s'inscrivant dans le budget 2002 ne seront que ponctuelles. Aussi il s'étonne que l'ampleur du problème n'ait pas été appréciée à son juste niveau et lui demande de bien vouloir lui indiquer s'il entend mettre en oeuvre un plan d'ensemble prenant en compte l'extinction des corps PEGC et CE d'EPS.

Texte de la réponse

La réflexion menée sur le devenir de certains corps de personnels enseignants du second degré, placés en voie d'extinction, dont ceux des professeurs d'enseignement général de collège, est toujours en cours. Dans le cadre de ces travaux, une concertation est actuellement engagée avec les organisations représentatives des personnels afin d'examiner, d'une part, les conditions dans lesquelles sera mise en oeuvre la réforme statutaire des corps d'adjoints ou de chargés d'enseignement et, d'autre part, les améliorations qui pourraient être apportées aux perspectives de carrière des professeurs d'enseignement général de collège et des chargés d'enseignement d'éducation physique et sportive.

Données clés

Auteur : [M. Hervé de Charette](#)

Circonscription : Maine-et-Loire (6^e circonscription) - Union pour la démocratie française-Alliance

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 55539

Rubrique : Enseignement secondaire : personnel

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 18 décembre 2000, page 7073

Réponse publiée le : 12 février 2001, page 974